

## Brevet fédéral

# Au service de la sécurité et de la santé au travail

En septembre, 26 nouveaux spécialistes de la sécurité dans les institutions de la santé et du social recevront leur brevet fédéral. Eclairage. – Par Christian Maradan

Pour garantir que le personnel et la patientèle travaillent et vivent avec un minimum de risques, les institutions de santé ont besoin de spécialistes de la sécurité et de la santé au travail.

L'examen pour l'obtention du brevet fédéral est organisé tous les deux ans pour 25 à 35 candidats, dans les trois langues officielles. Il comporte différentes branches examinées à l'écrit et à l'oral ainsi que la rédaction d'un concept de protection incendie. 26 des 29 candidats ont réussi les examens de la session 2021 et recevront leur brevet le 17 septembre.

### **Membre de l'état-major**

Membre de l'état-major de la direction, le ou la spécialiste de la sécurité dans les institutions de la santé et du social conseille sur tous les aspects liés à la sécurité et la santé au travail. Il analyse les risques, établit un concept de sécurité, prend les mesures de prévention adéquates et exécute les contrôles nécessaires pour garantir un bon niveau de sécurité.

Les spécialistes de la sécurité sont capables de:

- développer un concept de protection incendie pour l'institution, vérifier les mesures de prévention techniques et architecturales et les coordonner avec les entreprises spécialisées dans le domaine;
- analyser et minimiser les risques d'accident, développer des mesures de prévention pour la santé au travail;
- veiller au sein de l'institution à une gestion professionnelle des déchets spéciaux et des produits toxiques: organiser et surveiller leur stockage, leur transport et leur élimination de manière sûre et conforme aux bases légales;

- définir de manière autonome les mesures architecturales et techniques nécessaires pour le contrôle des accès, les systèmes de fermeture et la gestion des clés, et développer des plans d'intervention en cas d'événement;

- mettre sur pied une organisation en cas d'événement extraordinaire avec la direction, les services cantonaux et les organisations régionales de la protection de la population.

### **Collaboration interdisciplinaire**

Le ou la spécialistes de la sécurité établit une collaboration interdisciplinaire avec les différents services internes. Il dispense des formations préventives au personnel, rend régulièrement compte à la direction et lui fait des propositions concrètes pour réaliser les objectifs de sécurité et de prévention. Sur la base des expériences faites dans l'institution et de l'évolution de la technique, il ou elle adapte régulièrement son concept, développe ses connaissances et actualise continuellement ses compétences en fonction de l'évolution des bases légales. Il est en principe le répondant de la solution individuelle et de branche choisie pour répondre à la directive MSST 6508.

### **Utilité démontrée**

Durant la crise du COVID-19, grâce à leurs compétences et à leur niveau de préparation, les spécialistes de la sécurité ont mis sur pied des cellules de crise, qui ont garanti un bon niveau opérationnel à chaque établissement. Leur engagement, leur professionnalisme et leur dévouement ont démontré l'utilité de leur fonction et permis aux directions de se concentrer sur d'autres aspects d'une situation hors du commun. ■



**Christian Maradan**, président de la Commission d'examen du brevet fédéral de Spécialiste de la sécurité dans les institutions de la santé et du social; [christian.maradan@netplus.ch](mailto:christian.maradan@netplus.ch)

## Spezialisten für die Sicherheit aller

Im September erhalten 26 Sicherheitspezialistinnen und -spezialisten in Institutionen des Gesundheits- und Sozialwesens ihre eidgenössischen Fachausweise. Christian Maradan, Vorsitzender der Prüfungskommission, nutzt die Gelegenheit, um an die Rolle dieser Spezialisten im Dienst der Sicherheit von Personal und Patienten zu erinnern. Die COVID-19-Krise hat gezeigt, wie nützlich ihre Funktion ist, wenn es darum geht, eine gute operative Leistungsfähigkeit in den Gesundheitseinrichtungen zu gewährleisten und gleichzeitig den Direktionen zu ermöglichen, sich auch auf andere Aspekte zu konzentrieren.

Als Mitglieder der Geschäftsleitung beraten Sicherheitsspezialisten zu sämtlichen Fragen der Sicherheit und Gesundheit am Arbeitsplatz. Sie analysieren Risiken, erstellen Sicherheitskonzepte, ergreifen entsprechende Präventivmassnahmen und führen notwendige Kontrollen durch, um ein gutes Sicherheitsniveau zu gewährleisten. In Zusammenarbeit mit den verschiedenen Abteilungen können sie:

- Brandschutzkonzepte entwickeln;
- Unfallrisiken analysieren, minimieren;
- fachgerechte Entsorgung von Sonderabfällen und Giftstoffen sicherstellen;
- architektonische und technische Massnahmen zur Zugangskontrolle festlegen und
- bei aussergewöhnlichen Ereignissen die notwendige Organisation bereitstellen.

Sicherheitsspezialistinnen und -spezialisten passen ihren Kenntnisstand und ihre Konzepte regelmässig an ihre Erfahrungen und die Entwicklungen der Gesetzgebung sowie der Technik an. ■